

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 Novembre 2023
Convocation du 15 Novembre 2023

Délib. N°119.

Le vingt-trois Novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Monfort en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Patrick PARIS, Lydia CHOUGNY, Clément HAQUET, Jean Michel RICHER, Josiane BIRRE, Michel LE MERLUS, Jacques TICOT, Claudine BOISSIERE, Audoin DE GOUVION St CYR, Laurence LEVEILLARD, Nathalie CARNIS, Hugues PINOT, Aurore LHOPE, Jérôme CHEVALLIER, Julien POULAIN, Perrine FOURMAS, Hélène VON SAMSON, Sylvie PECQUET, Vincent CHENU, Rémy PROUST.

Absents excusés :

Madame Stéphanie RENVOISÉ donne pouvoir à Madame Nathalie CARNIS.
Monsieur Alain ALLELY donne pouvoir à Monsieur Patrick PARIS.
Madame Frédérique BAUER donne pouvoir à Monsieur Marc GUERRINI.
Madame Sandrine CIRILO donne pouvoir à Monsieur Jean Michel RICHER.
Madame Chrystèle FREDDO donne pouvoir à Madame Sylvie PECQUET.
Madame Louise GAUJARD donne pouvoir à Monsieur Vincent CHENU.

Absents excusés sans pouvoirs :

Madame Sylvie DANTAN.
Monsieur Éric PROUST.

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Monsieur Rémy PROUST est nommé Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20h05
Fin de séance à 22h00

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité

OBJET : Installations classées – parc éolien Le Bois Joly.

Monsieur le Maire expose :

Une enquête publique a eu lieu du 19/09 au 06/11 au sujet de la demande d'autorisation environnementale concernant un projet éolien Le Bois Joly présentée par la SAS PARC EOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME, sur le territoire de Meslay-le-Vidame. Notre avis est sollicité sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions, 9 contre, 16 pour) :

- Émet un avis favorable à l'enquête publique sur le projet éolien Le Bois Joly.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Suivent les signatures
pour extrait conforme
les Villages Vovéens,
Le 24 Novembre 2023
Le Maire,
Marc GUERRINI


